



PROJET DÉPOSÉ À  
L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
du 29.1. au 7.2.1980

APPROUVÉ PAR LA  
COMMISSION DU  
PLAN D'EXTENSION

le 18 février 1980

*P. Rogeant*

*M. Guignat*

LE PROMETTANT VENDEUR : *[Signature]*

LE PROMETTANT ACQUÉREUR : *A. Sbressa*

L'ARCHITECTE : *[Signature]*

FOVANNA UGO  
Architecte E.T.S.  
Crusier 2  
1009 Pully

PROPRIÉTÉ DE M. Max AMMANN  
PROMIS VENDU A Mme A. SBRESSA

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE  
étage  
CONSTRUCTION D'UNE VILLA  
DE 2 APPARTEMENTS  
ECH 1:50 13.12.1979 M.R.

Max Ammann CONSTRUCTIONS MACO S.A. ch des Peupliers 4  
1028 Préverenges 021 71 98 18